# SSRTE au niveau communautaire et référencement des cas

Résultats et enseignements tirés d'un Système de Suivi et Remédiation du Travail des Enfants adapté et déployé à l'aide de comités communautaires rémunérés et comprenant un référencement systématique des cas de travail des enfants aux services nationaux de Côte d'Ivoire et du Ghana

**Avril 2022** 

Résultats et enseignements tirés d'un projet pilote visant à évaluer deux adaptations aux Systèmes de Suivi et Remédiation du Travail des Enfants



# Introduction

Les systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE) sont un moyen de cibler les mesures de prévention, d'atténuation et de remédiation appliquées aux enfants contraints de travailler ou à risque de travail des enfants, ainsi qu'à leur famille et leur communauté. Actuellement, ces mesures sont mises en place par le gouvernement, les acteurs de la société civile et les entreprises. Lorsqu'ils sont correctement conçus et mis en œuvre, les SSRTE peuvent aider les entreprises à remplir les attentes en matière de diligence raisonnable imposées par les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de l'ONU, qui sont de plus en plus transposés en lois. 1

Un large panel de modèles est actuellement utilisé dans le secteur du cacao. Tous comprennent les quatre fonctions fondamentales d'un SSRTE, à savoir la sensibilisation, l'observation et l'identification, la mise à disposition d'aide, et le suivi des cas.<sup>2</sup>

Ces modèles peuvent être mis en place par différentes personnes assumant différents rôles, pour autant que les quatre fonctions fondamentales soient remplies. Par exemple, des données issues de quinze systèmes différents en Côte d'Ivoire et au Ghana montrent que les « observateur » peuvent être des membres d'une coopérative, des membres de la communauté, des recenseurs salariés, et d'autres acteurs³. Dans la plupart des systèmes (mais pas tous), les observateurs sont rémunérés pour leur travail.

Les systèmes déployés par l'International Cocoa Initiative (ICI) reposent sur la présence de « relais communautaires ». Il s'agit de membres rémunérés de la coopérative qui vivent dans les communautés productrices de cacao et qui sont responsables de sensibiliser au travail des enfants, d'observer et d'identifier les cas, et de contribuer à la mise en place d'actions de remédiation, qui sont déployées par l'ICI à l'aide des entreprises cacaoyères, des

coopératives, et des autorités nationales compétentes.

# Relever les défis liés à la mise à l'échelle du système

Les SSRTE réduisent le nombre de cas de travail des enfants et améliorent l'accès de ces derniers à une éducation de qualité et à d'autres droits de l'enfant. Ces systèmes sont également élaborés en réponse aux dispositions et aux lois sur la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme qui sont adoptées dans les pays consommateurs.

Malgré leur efficacité, il existe plusieurs obstacles à leur mise à l'échelle. La couverture des SSRTE reste limitée à moins d'un tiers des ménages producteurs de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana.

Pour atteindre les autres agriculteurs faisant partie de la chaîne d'approvisionnement mondiale de cacao, plusieurs défis doivent être relevés : la durabilité, la propriété, le coût, et comment inclure les ménages agricoles qui ne font pas partie d'une chaîne d'approvisionnement structurée ou de communautés affiliées.

L'ICI a testé deux adaptations, dont l'objectif était d'accroître la rentabilité et la durabilité des systèmes et d'augmenter la participation des services nationaux dans leur mise en place :

- La sensibilisation, l'identification et l'observation des cas de travail des enfants sont effectuées par des membres rémunérés de la communauté, au lieu de membres de la coopérative.
- Tous les cas de travail des enfants sont systématiquement orientés vers les services nationaux compétents, qui fournissent une solution de remédiation.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Étude comparative : présentation et définition des systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants (2021)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Étude comparative : présentation et définition des systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants (2021)

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>Rapport sur l'efficacité des systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants (2021). Voir : <u>Annexe A : Aperçu des informations partagées sur la conception et la mise en place des SSRTE</u>.

# Objectifs et activités

Une évaluation de l'efficacité des systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants réalisée en 2017 a révélé que les structures communautaires bénévoles responsables de la protection de l'enfance et de l'identification des cas de travail des enfants, qui ne sont donc pas rémunérées pour leur travail, éprouvent souvent des difficultés à accomplir leurs tâches, et qu'elles récoltent et traitent les données de manière moins fiable que les structures rémunérées.

Une fois que les cas de travail des enfants ont été identifiés, le gouvernement ne participe généralement pas beaucoup aux actions de remédiation déployées par l'industrie. Aussi, les enfants contraints de travailler qui ont été identifiés en dehors de la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise cacaoyère peuvent ne pas être aidés.

Dans ce projet pilote, un **modèle communautaire adapté** a été testé dans 24 communautés en Côte d'Ivoire et au Ghana, dans lequel des structures communautaires (appelées « comités de protection de l'enfance ») ont perçu une prime mensuelle pour leur temps, les visites de terrain et la transmission et la communication des données récoltées.

Tous les cas de travail des enfants identifiés par les comités ont systématiquement été orientés vers les services nationaux compétents. L'objectif de cette approche était d'augmenter la durabilité des systèmes et de réduire les coûts supportés par les partenaires de l'industrie liés aux solutions de remédiation. À terme, les agences gouvernementales seraient responsables de superviser la mise en place des solutions de remédiation, ce qui créerait un modèle solide de partenariat public-privé, et assurerait une meilleure coordination entre les activités, évitant ainsi tout chevauchement entre les services fournis. En outre, cette approche permettrait à chaque pays d'évaluer les lacunes et les besoins

<sup>4</sup>Le projet devait initialement prendre fin en décembre 2020. Sa durée a cependant été prolongée afin de permettre la mise en œuvre d'activités de remédiation auprès des enfants identifiés durant la première phase du projet pilote.

principaux en matière de protection de l'enfance et de travail des enfants, ce qui leur conférerait *plus d'autonomie* dans le développement de leurs stratégies nationales et dans la hiérarchisation de leurs interventions. L'industrie, quant à elle, pourrait se concentrer sur l'identification au lieu de la réponse.

# Méthode

Le projet pilote a été déployé par l'ICI entre avril 2019 et juin 2021<sup>4</sup> et a été financé par les membres de l'ICI. Il a été testé en tant qu'activité de suivi dans un échantillon de douze communautés dans chaque pays où des programmes de développement avaient été précédemment mis en place. Ainsi, le projet s'est appuyé sur la dynamique déjà existante créée au fil des années au sein des communautés avec les autorités locales. Il a ainsi permis d'accroître la durabilité de ces communautés.

Dans le processus de sélection, une préférence a été accordée aux communautés qui présentaient les caractéristiques suivantes :

- un taux important de cacaoculteurs (affiliés à un groupe formalisé ou non) dans la communauté;
- l'existence de <u>Comités de protection de l'enfance</u> <u>communautaires (CPEC) à haut potentiel</u> ou d'entités équivalentes;
- une communauté dans l'ensemble dynamique et engagée, et une participation des autorités locales dans le programme de base précédent.

Dans chaque communauté, les membres des CPEC ont reçu une formation de rappel pour garantir qu'ils identifient et observent correctement les cas de travail des enfants, et qu'ils sensibilisent de manière efficace au travail des enfants. Chaque CPEC a perçu une prime pour l'encourager à travailler et à participer<sup>5</sup>.

reçu une prime mensuelle de FCFA 50 000 (environ CHF 80) après que les objectifs ont été atteints et que les données ont été synchronisées dans la base de données de l'ICI. Ce montant est par ailleurs aligné sur le salaire mensuel payé aux RC. D'un point

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>Au Ghana, les CPEC ont reçu une prime mensuelle de GHS 300 (environ CHF 50) par communauté, soit GHS 150 pour deux recenseurs de données, un montant aligné sur la prime mensuelle perçue par les RC dans les coopératives des SSRTE de chaîne d'approvisionnement. De même, les CPEC en Côte d'Ivoire ont

Afin de garantir que des solutions efficaces de remédiation sont fournies, une série d'ateliers a été proposée aux niveaux national, régional et des districts dans les deux pays, dans le but de recenser les différents services nationaux disponibles et de mettre en lien ces derniers avec les divers types d'activités de remédiation. En outre, une évaluation des capacités de ces services à gérer les cas de travail des enfants orientés vers eux a été effectuée.

Au cours du projet pilote, les aspects suivants ont été observés :

- Acquisition de connaissances par les membres de la communauté à propos des aspects du travail des enfants grâce aux sessions de sensibilisation régulières et efficaces menées par les comités.
- Pourcentage de ménages au sein des communautés ayant reçu au moins une visite de la part d'un comité.
- Nombre et pourcentage de cas de travail des enfants identifiés par les comités.
- Pourcentage de cas de travail des enfants suivis après leur identification.
- Nombre et pourcentage de cas orientés vers un service national approprié après le suivi.
- Nombre et pourcentage de cas ayant reçu une aide efficace des services nationaux après avoir été orientés.

# Résultats

# **SSRTE** communautaires

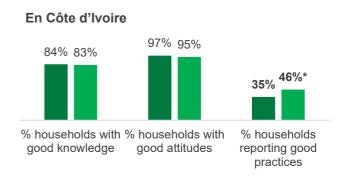
# Connaissances, attitudes et pratiques

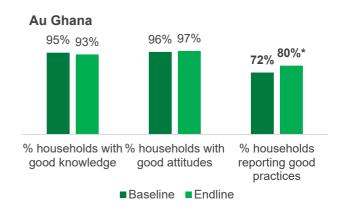
Les CPEC étant responsables de l'organisation de sessions de sensibilisation dans leurs communautés, deux enquêtes ont été réalisées auprès d'un échantillon représentatif de ménages dans les communautés ciblées en Côte d'Ivoire et au Ghana afin de comprendre les changements survenus avec le temps dans les connaissances, les attitudes et les pratiques.

Dans les deux pays, aucun changement significatif n'a été constaté dans les connaissances et les attitudes (dont le niveau était déjà élevé lors de l'enquête initiale). En revanche, une augmentation statistiquement significative a été observée dans la proportion de ménages rapportant de « bonnes » pratiques en lien avec le travail des enfants.

# Changements dans les connaissances, les attitudes et les pratiques en lien avec le travail des enfants

\*décrit un changement statistiquement significatif comparé à l'enquête initiale





Durant la pandémie de Covid-19, la collaboration avec les centres d'information communautaires (CIC) au Ghana a simplifié la mise en place de sessions communautaires de sensibilisation au travail des enfants et au Covid-19. Environ 35 % de la population a été atteinte grâce aux CIC.

En parallèle, des actions de sensibilisations ciblées ont été organisées pour les ménages présentant déjà

pour couvrir les coûts du transfert des données recueillies et pour motiver les observateurs à continuer de rendre visite aux membres de la communauté et de les interviewer.

de vue pratique, tous les membres des CPEC pourraient soutenir les deux recenseurs de données pour les sessions de sensibilisation, l'identification des cas de travail des enfants et les visites de suivi. La prime mensuelle a principalement été utilisée

des occurrences de travail des enfants et ceux à haut risque de travail des enfants.

Au Ghana, une sensibilisation continue au Covid-19 au sein des communautés a permis d'accroître le respect et le suivi des protocoles et des directives émis par l'OMS et le département de la santé ghanéen. Aucun cas d'infection au Covid-19 n'a été rapporté parmi les douze communautés participant au projet pilote.

# Identification et observation du travail des enfants

L'objectif du SSRTE communautaire est de comprendre la situation de tous les membres de la communauté par rapport au travail des enfants, quelle que soit la chaîne d'approvisionnement à laquelle ils appartiennent. Ainsi, aucun enfant n'est occulté dans le processus d'identification du travail des enfants. Cependant, dans les communautés fortement peuplées, il devient difficile pour les recenseurs de données de couvrir tous les ménages et d'interviewer tous les enfants vivant dans la région.

En Côte d'Ivoire, chaque observateur a rendu visite à 1,1 ménage par semaine en moyenne, contre 1,9 dans les SSRTE des chaînes d'approvisionnement; au Ghana, le nombre moyen de visites hebdomadaires s'élève à 0,75 ménage en moyenne, contre 1,5 dans les SSRTE des chaînes d'approvisionnement.

Une moyenne de 70 à 100 ménages par recenseur de données serait considérée comme efficace pour garantir que toute la population d'une communauté est couverte.

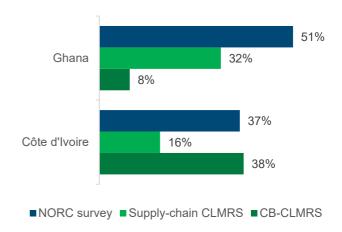
Le SSRTE communautaire a permis d'identifier plus de 1200 enfants travailleurs dans les 24 communautés. Les taux d'identification sont de 8 % au Ghana et 38 % en Côte d'Ivoire. En comparaison, les SSRTE des chaînes d'approvisionnement et les chiffres de l'étude NORC relatifs à la prévalence du travail dangereux des enfants sont plus élevés au Ghana et sont variables en Côte d'Ivoire.

Visites des CPEC et cas de travail des enfants identifiés

Indicateurs	Détails	GHA	CIV
Nombre de ménages ayant reçu au moins une visite du CPEC	Ciblés	1624	2506
	Ayant reçu une visite	1386	1643
	Pourcentage	85 %	66 %
Nombre moyen de ménages ayant reçu une visite de chaque CPEC par mois	Nombre	6	9
Enfants de 5-17 ans interviewés	Nombre	2679	2599
Cas de travail des enfants identifiés par les CPEC	Nombre	203	1007
	Pourcentage	8 %	38 %
Cas de travail des enfants suivis après leur identification	Nombre	202	613
	Pourcentage	99 %	61 %

L'apparition du Covid-19 durant la mise en œuvre du projet pilote a restreint les déplacements des CPEC, et a par conséquent limité les visites aux ménages et la participation de l'ensemble de la communauté. En outre, le risque de travail des enfants a augmenté, puisque ceux-ci n'ont pas pu fréquenter l'école durant une longue période.

Prévalence du travail des enfants identifiée par les différents systèmes et les différentes enquêtes



# Capacité des institutions et système d'orientation

# Recensement des parties prenantes principales

Il est essentiel d'identifier les acteurs principaux dans les districts et les régions capables de coordonner l'aide à fournir aux cas orientés et de veiller à leur suivi. Au Ghana, le Département du bien-être social a été identifié pour assumer cette fonction. En Côte d'Ivoire, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale ou le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant sont les plus aptes.

Une évaluation d'autres acteurs opérationnels (autorités régionales et du district) a révélé que ces derniers ont les ressources techniques et humaines permettant de soutenir les activités, y compris le suivi des familles concernées et des enfants contraints de travailler, et de fournir une aide psychosociale. Cependant, des contraintes en matière de capacités financières et logistiques les empêchent de participer à la mise en œuvre d'activités de remédiation.

De plus, si certains acteurs locaux ont manifesté de l'intérêt pour le projet, un manque d'incitation pourrait prévenir leur participation à long terme.

# Solutions de remédiation pour les enfants orientés

Au vu des ressources limitées des services nationaux et du nombre important de cas de travail des enfants identifiés par les CPEC en Côte d'Ivoire, des critères de sélection ont été fixés de manière à offrir des solutions de remédiation en priorité aux cas suspectés d'être les plus graves. Ces critères sont les suivants :

- · l'enfant ne vit pas avec ses parents biologiques
- l'enfant n'a pas de certificat de naissance
- l'enfant n'est pas scolarisé
- la fille est enceinte

Cette sélection a permis de mettre à l'épreuve les capacités des différents services sans les surcharger, puis de s'appuyer sur cette expérience pour orienter les autres cas.

### Cas orientés et aide fournie

Indicateurs	Détails	GHA	CIV
Cas de travail des enfants orientés vers un service national approprié après le suivi	Nombre	183	131
	Pourcentage	90 %	13 %
Cas identifiés ayant reçu une aide efficace du service national après avoir été orientés	Nombre	0	0

Aucun service national n'a été capable de proposer des solutions de remédiation pour les cas de travail des enfants orientés vers eux pendant les deux ans du projet pilote en raison d'un manque de ressources financières et logistiques et de la pandémie de Covid-19. Néanmoins, des représentants nationaux ont effectué des visites dans les communautés afin d'écouter les enfants et de parler des cas identifiés avec les CPEC.

Ces activités ont permis au CPEC de se faire entendre et d'orienter les cas directement vers les structures nationales. Ainsi, les relations entre les communautés et les structures étatiques se sont trouvées renforcées.

Les autorités du district étant incapables de fournir de solution de remédiation, l'ICI a pris part au processus de remédiation pour tous les enfants identifiés comme astreints au travail des enfants en 2021.

# Évaluation des solutions de remédiation

Le matériel d'éducation, comme les uniformes et les sacs d'école, a encouragé les enfants, en particulier ceux des classes primaires, d'aller régulièrement à l'école. Ainsi, cette solution a permis d'accroître leur fréquentation scolaire générale.

Au Ghana, la plupart des enfants inscrits à un programme d'apprentissage rencontraient des problèmes pour se nourrir quotidiennement. L'ICI leur a fourni une bourse mensuelle qui a joué un rôle essentiel pour encourager leur participation au programme. Lorsque cette mesure a pris fin, certains enfants ont dû se retirer du programme en raison des difficultés financières rencontrées par leurs familles.

Les solutions de remédiation en lien avec la présence d'un programme de cantine scolaire ont augmenté le taux d'inscription et de fréquentation.

# Conclusions et enseignements

Les conclusions tirées de ce projet pilote sont les suivantes :

### Observation communautaire

- Pour que la collecte de données et l'observation soient effectuées de manière efficace, le SSRTE communautaire doit disposer d'agents communautaires motivés prêts à dédier l'équivalent d'une journée entière par semaine, répartie en blocs de deux heures par jour.
- L'introduction d'une prime mensuelle versée aux CPEC a eu une influence positive sur la mise en place du projet et sur la réalisation des différentes étapes du système (collecte de données, sensibilisation, plans de remédiation et d'orientation, etc.). La rémunération a motivé les membres des CPEC à accomplir leurs tâches hebdomadaires.
- Les Comités de protection de l'enfance communautaires rémunérés ont démontré leur capacité à sensibiliser efficacement la population (comme cela a été démontré par l'amélioration des pratiques liées au travail des enfants).
- Les CPEC ont prouvé leur capacité à recueillir des données auprès d'un grand nombre de ménages, malgré un nombre inférieur de visites mensuelles comparé aux systèmes de suivi des chaînes d'approvisionnement, et malgré le fait qu'ils aient atteint des taux d'identification moyens de travail des enfants légèrement inférieurs au Ghana.
- Les CPEC ont continué d'observer les ménages de leurs communautés, même durant la pandémie de Covid-19.
- Cependant, cette approche risque de ne pas être durable dès lors que les primes cesseront d'être versées.

### Orientation des cas de travail des enfants

 Pour que les enfants soient orientés plus facilement, il est essentiel de recenser les services sociaux nationaux et d'identifier les acteurs principaux au niveau des districts responsables de protéger les enfants. Leur participation est cruciale durant tout le processus.

- La mise à disposition de solutions de remédiation par l'intermédiaire d'une orientation aux services nationaux peut être particulièrement difficile en raison du manque de ressources et de capacités logistiques.
- Certains systèmes et services nationaux ont fait preuve de volonté (p. ex. plusieurs enfants identifiés en Côte d'Ivoire ont été rencontrés par des prestataires de services, qui ont pu les écouter et enregistrer les informations sur leur situation), mais manquaient de ressources pour fournir une aide ou un service matériel.
- Lorsque les autorités devaient rendre visite à des enfants ayant été orientés vers eux, celles-ci demandaient de l'essence afin de pouvoir se déplacer et accomplir leur devoir.
- L'orientation systématique des cas par les CPEC vers les structures nationales a renforcé la collaboration et les synergies entre les communautés et a décentralisé les structures étatiques.
- En diffusant la liste des services nationaux disponibles, les CPEC ont pu en apprendre davantage sur les structures nationales responsables de la protection de l'enfance et des activités de remédiation au travail des enfants.

### Solutions de remédiation au travail des enfants

- Certaines activités de remédiation ont connu des retards ou n'ont pas été mises en œuvre, car les autorités locales n'ont pas été en mesure de le faire. Aussi, les solutions de remédiation n'ont pas été fournies aux enfants et à leurs familles dans les délais souhaités.
- Le projet pilote n'a permis que dans une mesure limitée de diminuer l'implication des enfants dans des tâches dangereuses. Cela n'est toutefois par surprenant compte tenu du manque d'aide fournie dû aux défis en lien avec l'orientation.
- Certains ménages se sont montrés réticents face aux visites des CPEC et à leurs activités en raison de l'absence d'actions de remédiation ultérieures.
- Face à l'absence d'aide immédiate, certains membres de la communauté ont exprimé une préférence pour l'approche de développement communautaire en place avant le SSRTE communautaire, car ils estiment que celle-ci était davantage axée sur des améliorations tangibles au sein de la communauté.

# Recommandations

- L'élaboration de plans de remédiation et leur mise en œuvre immédiatement après que des enfants sont identifiés permettra de soustraire ces derniers aux tâches dangereuses et d'obtenir un soutien de la part de la communauté.
- Les autorités sont le mieux armées pour agir lorsqu'elles sont bien informées/tenues au courant des progrès de l'intervention à chaque étape.
  Ainsi, elles devraient être informées depuis le début de la procédure d'orientation afin qu'elles approuvent toutes les activités à mettre en œuvre par leurs structures délocalisées dans les districts/départements.
- Durant la mise en œuvre de l'intervention, des discussions régulières (au moins trimestrielles) avec les principales parties prenantes du district sur l'état d'avancement du projet renforceront l'efficacité de la collaboration. Cela peut se faire par le biais d'une réunion individuelle ou d'une réunion formelle des parties prenantes.
- D'autres approches hybrides d'orientation/basées sur le paysage, élaborées en fonction des forces et des difficultés identifiées dans ce projet pilote, peuvent valoir la peine d'être explorées; par exemple une approche qui combine la capacité des structures communautaires à identifier et à observer avec un soutien externe qui veille à ce que l'aide soit reçue (comme un soutien direct aux autorités afin de renforcer leur capacité à aider les cas orientés.